



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 2021-02-19

Date de la convocation :	17/02/2021	Membres en exercice :	27
Date d'affichage :	03/03/2021	Membres présents :	25
		Membres ayant donné procuration	1
		Membres absents	1

Objet : Budget annexe « Eau potable » : relève de compteur à la demande de l'abonné : tarif à compter du 1^{er} mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois février à vingt heures,
 Le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Dugeon s'est réuni à la salle des fêtes à BANNANS après convocation légale, sous la présidence de Mr Christian VALLET pour la séance ordinaire du mois de février.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	X	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	Pouvoir à D. Jeannin	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	X		La Rivière Dugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	Absent excusé			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X	
	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Mr Fabrice PICARD

Mr le Président rappelle que les changements de propriétaire (et de locataire) d'abonnement s'accompagnent d'une relève de compteur d'eau. Il est préconisé aux particuliers d'effectuer ces relèves en présence de l'ancien et du nouveau propriétaire lors de la signature de l'acte afin d'éviter tout contentieux

Si certains procèdent de cette manière, un nombre croissant de personnes considèrent que c'est au service de l'eau de se déplacer, notamment quand le compteur est à l'extérieur de l'habitation. Considérant le nombre de demandes (plusieurs par semaine sur les dernières semaines), la charge de travail supplémentaire est non négligeable.

Pour faire face à ces demandes d'intervention de plus en plus fréquentes, Mr le Président propose de mettre en place une facturation forfaitaire pour ce service optionnel.

L'exposé de Mr le Président entendu, le conseil communautaire décide, après avis unaniment favorable du conseil d'exploitation réuni le 9 février 2021 :

- d'instaurer un forfait de 50 € HT à compter du 1^{er} mars 2021 pour la relève d'un compteur en cas de changement d'occupant et tenant compte du temps nécessaire pour effectuer cette prestation, du déplacement et du traitement administratif,
- de facturer cette prestation à l'utilisateur qui passe la commande.

Résultat du vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

AINSI DÉLIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le président,
Christian VALLET




Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CDC FRASNE DRUGEON

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCC_2021_02_19
Objet :	Budget annexe "Eau potable" : tarif à compter du 1.3.2021 pour relève de compteur à la demande de l'utilisateur
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2021-02-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10.2 - Tarifs publics locaux
Identifiant unique :	025-242504496-20210223-DCC_2021_02_19-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	982 o
Nom métier :		
025-242504496-20210223-DCC_2021_02_19-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	542.3 Ko
Nom original : 19-EAU tarif relève de compteur sur demande.pdf		
Nom métier :		
99_DE-025-242504496-20210223-DCC_2021_02_19-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 février 2021 à 11h12min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 février 2021 à 11h12min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 février 2021 à 11h12min50s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	24 février 2021 à 11h14min36s	Reçu par le MI le 2021-02-24